**Annexe 4**

# PPMS « attentat-intrusion »

**Fiche pratique à destination des directeurs d’école et des chefs d’établissements**

# Aide au diagnostic de mise en sûreté de l’école ou de l’établissement scolaire

L’objectif de cette fiche est d’aider les directeurs d’école et les chefs d’établissement à faire le diagnostic de mise en sûreté de leur école ou de leur établissement scolaire et de leurs annexes. Ce diagnostic est un préalable à la mise en place ou au renforcement des mesures destinées à réduire et limiter préventivement les effets d’un attentat-intrusion.

La mise en sûreté de l’école ou de l’établissement scolaire se fait en partenariat :

avec le maire et les services municipaux qui procèdent aux aménagements de la voie publique nécessaires à la protection de l’établissement scolaire et qui complètent l’action de la police ou de la gendarmerie ;

avec la collectivité territoriale propriétaire de l’établissement qui est responsable des aménagements nécessaires à l’amélioration de la sécurité des bâtiments ;

avec le concours des référents ou correspondants « sûreté » de la police et de la gendarmerie et/ou des équipes mobiles de sécurité en relation avec les référents « sûreté » de l’éducation nationale, etc.

Elle est conçue sous la forme d’un questionnaire le plus complet possible pour aborder tous les aspects de la mise en sûreté d’un établissement scolaire. Pour chaque question un constat doit être fait. Ce constat peut nécessiter une action particulière à envisager : prise en compte du point évoqué, amélioration de l’existant, mise en œuvre d’une mesure d’organisation, mise en place de dispositifs techniques, travaux à réaliser, par exemple.

Toutes les questions n’appellent pas systématiquement une réponse et encore moins une action à mettre en œuvre. En effet, les dispositifs existants peuvent être considérés comme satisfaisants ou suffisants, en l’état, compte tenu des particularités de chaque école ou établissement scolaire, ou bien il n’y a pas de nécessité objective de mettre en œuvre une mesure dont l’efficacité ne serait pas en rapport avec son coût financier ou humain.

Par exemple, un système de vidéoprotection est utile, mais ne s’impose pas forcément pour l’école ou l’établissement scolaire. En effet, la vidéoprotection requiert notamment la présence d’un personnel pour suivre les images aux heures d’ouverture de l’établissement et d’un dispositif de stockage de vidéos qui pourront être exploitées par la police et la gendarmerie ; si ce dispositif est utile, il ne se justifie pas de façon systématique dans les établissements de petite taille.

Dans le cadre du diagnostic, les mesures d’organisation (qui dépendent pour la plupart du directeur d’école ou du chef d’établissement) sont à mettre en œuvre dans les délais les plus brefs. En revanche, un dialogue doit s’instaurer avec les partenaires (commune, collectivité territoriale propriétaire de l’établissement, le cas échéant forces de police et de gendarmerie) pour arrêter, in fine, les dispositifs vers lesquels tendre.

Les travaux qui incombent soit à la commune, en matière de voie publique, soit à la collectivité territoriale propriétaire de l’établissement, sont à prioriser, d’un commun accord. Il revient à la collectivité territoriale de fixer la programmation des travaux à effectuer.

Quelques exemples de travaux à court et moyen termes à envisager :

Travaux prioritaires à court terme : alarmes « attentat-intrusion », fermeture des accès, limitation du stationnement, barrières ;

Travaux plus lourds à planifier sur le moyen terme : visiophones, rehaussement des murs et des clôtures (ou de certaines portions), barreaudage, opacification des vues.

# Sommaire

1. L’environnement
2. Les abords extérieurs
3. La clôture
4. Le contrôle des accès
5. l’espace périmétrique, compris entre les accès et le(s) bâtiment(s)
6. La sécurisation des bâtiments

# 1- L’environnement de l’école ou de l’établissement scolaire

**L’environnement (au sens large) de l’école ou de l’établissement scolaire est-il une source potentielle de vulnérabilité ?**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Constat / Commentaire |
| **Par quels moyens de transport accède-t-on à l’établissement ?**   * Transports en commun * Ramassage scolaire * Axes routiers * Accès piétons |  |
| **Quel est le type d’habitat dans l’environnement de l’établissement ?**  — Zone pavillonnaire  — Habitat collectif (locatif, copropriété…)  — Autres (zone d’intervention de la politique de la ville…) |  |
| **Quelles sont les infrastructures proches ?**  — Commerces  — Bâtiments industriels  — Parkings  — Installations sportives ou culturelles  — Espaces verts  — Monuments  — Autres |  |
| **Quelles sont les cibles potentielles en proximité ?**   * Lieux de rassemblement * Sites représentant les institutions * Sites symboliques * Lieux de cultes * Autres |  |
| **Où se situent les services de secours et de sécurité les plus proches ?**   * Police ou gendarmerie * Caserne des pompiers * Hôpital, clinique * Cabinet médical |  |

**Ces questions n’appellent pas d’action particulière à réaliser**. Se les poser et y répondre permet de replacer l’établissement dans un contexte plus global, au regard de la menace terroriste. De même, la topographie de l’école ou de l’établissement scolaire peut être spécifique (dalle, impasse, friche…).

# 2- Les abords extérieurs de l’école ou de l’établissement scolaire

**La configuration des abords extérieurs immédiats de l’école ou de l’établissement scolaire peut-elle faciliter un attentat-intrusion ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Constat / Commentaire | Action à envisager |
| **Les vues aux abords sont-elles dégagées et permettent-elles de repérer les situations anormales ?**  — Présence de végétation  — Véhicules en stationnement  — Panneaux publicitaires  — Travaux  — Autres |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **L’établissement bénéficie-t-il d’un éclairage public suffisant ?**  — Zones pas ou peu éclairées |  |  |
| **Quels sont les éléments extérieurs qui peuvent faciliter une intrusion malveillante (cacher des objets, lancer des objets dans l’enceinte de l’établissement, escalader la clôture…) ?**   * Mobilier urbain * Armoires techniques * Bacs à fleurs * Haies (végétation dense) * Poubelles |  |  |
| **Quels sont les éléments qui peuvent exister aux abords immédiats ?**  — Plots  — Blocs de béton  — Chicanes  — Trottoirs surélevés  — Ralentisseurs |  |  |
| **Quelles sont les conditions qui organisent le stationnement des véhicules devant l’école ou l’établissement scolaire ?**  — Y a-t-il un arrêté limitant ou interdisant le stationnement ou l’arrêt devant l’établissement ?  — Y a-t-il un lieu de « dépose – minute » aménagé en amont de l’établissement ?  — Cette limitation ou interdiction de stationnement porte-t-elle aussi sur les deux roues ?  — Y a-t-il des plots ou des barrières anti-stationnement sur les trottoirs ?  — Comment est assuré le respect de la réglementation (agent de la police municipale, verbalisation) ?  — Existe-t-il une procédure d’enlèvement des véhicules contrevenant à l’interdiction de stationnement ? Qui s’assure du respect de l’interdiction d’arrêt ou de stationnement ? |  |  |
| **Comment les rassemblements devant l’école ou l’établissement sont-ils gérés ?**  — Les parents sont-ils autorisés à venir chercher les enfants à l’intérieur de l’école ?  — Y a-t-il eu une incitation des parents à ne pas rester devant les entrées ?  — Les horaires d’accueil et de sortie des élèves sont-ils étalés dans le temps ou répartis entre plusieurs accès ?  — Comment en est assurée la surveillance ?  — Les entrées et sorties des élèves lors des intercours sont-elles limitées ?  **Cas particulier des lycées**  — Y a-t-il eu une réflexion sur le rassemblement d’élèves fumeurs devant les entrées ? |  |  |
| **L’établissement bénéficie-t-il d’une vidéoprotection (urbaine ou propre à l’établissement) ?**  — Dans le cas d’une vidéoprotection urbaine, un protocole avec le centre de supervision urbaine a-t-il été établi ?  — Les entrées/sorties sont-elles visualisées ?  — Les caméras sont-elles adaptées à l’éclairage public ? |  |  |
| **Les abords extérieurs font-ils l’objet d’une attention particulière ?**  — La question a-t-elle été abordée lors du dernier contact avec le correspondant désigné de la police ou de la gendarmerie ?  — En cas de présence d’une police municipale, des contacts ont-ils été pris avec ce service ?  — Y a-t-il une périodicité des services de surveillance de la part de la police ou de la gendarmerie et de la police municipale ?  — Une procédure pour l’intervention des services de déminage a-t-elle été prévue ? |  |  |

Les types d’action à envisager :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les abords extérieurs de l’école ou de l’établissement scolaire** | **Maître d’œuvre** | **Programmation** |
| Aménagement de la voie publique | Commune | Moyen terme |
| Limitation ou interdiction du stationnement | Commune | Court terme |
| Système de vidéoprotection | Commune  collectivité propriétaire | Moyen terme |

# 3- La clôture de l’école ou de l’établissement scolaire

**La clôture est-elle suffisamment homogène et efficace pour dissuader, ou au minimum rendre difficile, son escalade ou la création d’une brèche avec des moyens courants (masse, pied de biche, pince coupante…) ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Constat / Commentaire | Action à envisager |
| **L’école ou l’établissement a-t-il une clôture ?**  — La clôture permet-elle de se protéger des vues extérieures ? |  |  |
| — La clôture est-elle homogène ? |  |  |
| **L’école ou l’établissement est-il mitoyen d’autres bâtiments ?**  **—** Cette mitoyenneté offre-t-elle une possibilité d’intrusion ou au contraire permettrait-elle d’évacuer les élèves et les personnels ?  — Des contacts ont-ils été pris avec les responsables des enceintes mitoyennes ? |  |  |
| **Peut-on facilement escalader ou passer à travers la clôture ?**  — A-t-elle une hauteur suffisante ?  — Est-elle surmontée d’une crête défensive ?  — Est-elle suffisamment solide ?  — Présente-t-elle des failles particulières ? |  |  |
| **Y a-t-il des fenêtres au rez-de-chaussée des bâtiments donnant directement sur la voie publique ?**  — Les vitrages ont-ils une qualité permettant de résister à l’effraction ?  — Le barreaudage est-il suffisamment robuste et serré ?  — Permettent-elles de ne pas être vu de l’extérieur de l’établissement ?  — Y a-t-il des volets ou des rideaux ? |  |  |
| **La clôture fait-elle l’objet d’une inspection régulière (ainsi que les portes ou les portails d’accès) ?**  — Qui fait l’inspection ?  — Quelle est la périodicité de l’inspection ? |  |  |
| **Y a-t-il un dispositif de vidéoprotection pour surveiller les zones vulnérables ?** |  |  |

Les types d’action à envisager :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **La clôture de l’établissement scolaire** | **Maître d’œuvre** | **Programmation** |
| Failles dans la clôture | Collectivité propriétaire | Court et moyen terme |
| Renforcement, rehaussement ou autres travaux lourds (sur tout ou partie du périmètre) | collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Protection contre les vues extérieures | collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Sécurisation des fenêtres en rez-de-chaussée donnant sur la voie publique | collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Dispositifs adaptés pour les issues de secours ouvrant sur la voie publique | collectivité propriétaire | Court terme |
| Inspections régulières de la clôture et des accès | Chef établissement  (ou agent communal pour les écoles primaires) | Très court terme |

# 4- Le contrôle des accès de l’école ou de l’établissement scolaire

**Comment faire pour limiter le nombre des accès ? Quels dispositifs techniques et humains mettre en œuvre ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Constat / Commentaire | Action à envisager |
| **Y a-t-il des fragilités dans les accès de l’école ou de l’établissement scolaire ?**  **—** Quels sont les accès piétons ?  — Les élèves arrivent-ils en groupe (transports scolaires, sortie de métro, etc.) ?  — L’accueil se fait-il de façon fluide suffisamment en amont du début des cours ?  — Les flux piétons sont-ils différenciés (élèves, personnels, visiteurs) ?  — Quels sont les accès véhicules ?  — Les flux de véhicules sont-ils différenciés (véhicules des personnels, véhicules de livraison) ?  — Y a-t-il des issues de secours ? |  |  |
| **Quelles sont les caractéristiques techniques des accès ?**  **—** Les portes ou grilles sont-elles suffisamment solides pour ne pas être ouvertes avec des moyens courants?  — Les accès permettent-ils de se protéger des vues de l’extérieur ? – Les dispositifs de verrouillage des accès sont-ils adaptés (système électromagnétique, gâche électrique, serrure classique, etc.) ?  — Y a-t-il un dispositif de sas sur l’accès principal ?  — Dans le cas d’un portail ou portillon automatisé, celui-ci permet-il d’éviter des passages intempestifs lorsque l’ouvrant se referme ? |  |  |
| **Quels sont les dispositifs de sécurité existants ? Où sont-ils installés ?**  — Vidéoprotection  — Badges d’accès  — Interphone (avec ou sans caméra)  — Digicode  — Éclairage  — Système de déclenchement de l’alarme attentat |  |  |
| **Quels sont les contrôles mis en place aux accès ?**  — Qui assure le contrôle des accès des élèves, des parents, des personnels et des personnes étrangères à l’établissement aux différents moments de la journée ?  — Les personnels d’accueil ont-ils été formés ?  — Les parents ou les personnes autorisées à venir chercher les élèves doivent-ils se faire reconnaître ?  — Les élèves doivent-ils produire un justificatif, de façon systématique ou aléatoire ?  — Les visiteurs doivent-ils justifier de leur identité ?  — Les identités des visiteurs sont-elles consignées sur un registre ?  — Des contrôles visuels de l’intérieur des sacs sont-ils mis en œuvre ? Dans quelles circonstances ? Sont-ils aléatoires ou systématiques ?  — Existe-t-il une procédure particulière pour les livraisons et l’intervention d’ouvriers extérieurs, y compris appartenant à la collectivité gestionnaire ou mandatées par elle ? |  |  |
| **Y a-t-il des issues de secours qui ouvrent sur les abords de l’école ou de l’établissement scolaire ?**  **—** Sont-elles adaptées (résistance à l’effraction, ouverture de l’extérieur commandée par une clé, barre antipanique à pression…) ?  — Existe-t-il un dispositif de détection d’intrusion ? Des rondes pour s’assurer de la fermeture sont-elles organisées ? |  |  |
| Les types d’action à envisager :   |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Les contrôles des accès de l’établissement** | **Maître d’œuvre** | **Délais de réalisation** | | Organisation de la gestion des « flux piétons » | Chef établissement | Très court terme | | Dispositifs techniques d’aide à la gestion des « flux piétons » | Collectivité propriétaire | Court terme | | Organisation de la gestion des « flux véhicules » des personnels et des fournisseurs | Chef établissement | Très court terme | | Dispositifs techniques d’aide à la gestion des « flux véhicules » | Collectivité propriétaire | Court terme | | Dispositif adapté sur les issues de secours ouvrant sur la voie publique | Collectivité propriétaire | Court terme | | | |

# 5- La prise en compte des espaces périmétriques de l’école ou de l’établissement scolaire

**Comment les espaces périmétriques (entre la clôture et les bâtiments) sont-ils pris en compte dans la vigilance exercée par les personnels de l’école ou de l’établissement scolaire ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Constat / Commentaire | Action à envisager |
| **Existe-t-il un parking à l’intérieur de l’école ou de l’établissement scolaire ?**  —Existe-t-il un dispositif de contrôle des véhicules à l’entrée ?  — Où stationnent les véhicules de livraison ? |  |  |
| **Y a-t-il des espaces verts ?**  —Sont-ils entretenus ?  — Permettent-ils à une personne de se dissimuler ?  — Peuvent-ils servir à cacher un objet ? |  |  |
| **Y a-t-il des bâtiments annexes ou des abris ?**  — Ces annexes permettent-elles à une personne de se cacher ? |  |  |
| **Y a-t-il un dispositif d’éclairage ?** |  |  |

Les types d’action à envisager :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **La prise en compte des espaces périmétriques** | **Maître d’œuvre** | **Programmation** |
| Dispositif de contrôle des véhicules à l’entrée | Chef établissement | Très court terme |
| Dispositifs techniques de contrôle des véhicules | collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Mesures de vigilance sur les espaces périmétriques | Chef établissement | Très court terme |

# 6- La sécurisation des bâtiments

**Les bâtiments permettent-ils de faire face du mieux possible à un attentat-intrusion ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Constat / Commentaire | Action à envisager |
| **Quelles sont les vulnérabilités du bâtiment ?**  — Face à une attaque par arme à feu de la façade, les personnes au rez-de-chaussée sont-elles protégées ?  — L’entrée du bâtiment est-elle d’accès facile ?  — Les ouvertures en façade donnent-elles une vue sur l’intérieur ? |  |  |
| **Les toits sont-ils un facteur de risque pour la sécurité des bâtiments ?**  — Les toits sont-ils en terrasse ?  — Peut-on y accéder facilement depuis l’extérieur ? Depuis l’intérieur ?  — Peut-on pénétrer à l’intérieur du bâtiment par les toits ?  — Y a-t-il des équipements sensibles sur les toits ? |  |  |
| **Quels sont les équipements sensibles dans les bâtiments (serveurs informatiques, produits toxiques) ?**  — Font-ils l’objet de mesures particulières ?  — Leur accessibilité est-elle réglementée ? |  |  |
| **Les bâtiments disposent-ils d’un dispositif d’alarme spécifique pour l’attentat-intrusion ?**  — Est-il différencié de l’alarme incendie ?  — Le dispositif de déclenchement est-il unique ?  — L’alarme peut-elle être entendue en tout point du bâtiment ?  — Des consignes peuvent-elles être données qui soient audibles en tout point des bâtiments ? |  |  |
| **Des lieux de confinement ont-ils été définis ?**  —Les cloisons et les vitrages sont-ils suffisamment résistants ?  — Permettent-ils de ne pas être vu de l’extérieur de la pièce ?  — Ont-ils un dispositif de fermeture de l’intérieur efficace ou redondant facilement mis en œuvre ? |  |  |
| **Y a-t-il des issues de secours ?**  — Sont-elles adaptées (résistance à l’effraction, ouverture de l’extérieur commandée par une clé, barre antipanique…) ?  — Existe-t-il un dispositif de détection d’intrusion ? Des rondes sont-elles organisées ? |  |  |

Les types d’action à envisager :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **La sécurisation des bâtiments** | **Maître d’œuvre** | **Programmation** |
| Sécurisation rez-de-chaussée | Collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Opacification des fenêtres | Collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Prise en compte des vulnérabilités liées aux toits | Collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Dispositif d’alarme | Collectivité propriétaire | Très court terme |
| Sécurisation lieux de confinement | Collectivité propriétaire | Court terme |